



Édito

Chers collégiens,

Une nouvelle page s'ouvre pour vous avec l'entrée au collège, vous franchissez une étape importante dans votre parcours scolaire. Pour marquer ce moment fort, le Département des Côtes d'Armor tient à vous accompagner en vous offrant ce kit de sécurité composé d'un bracelet réfléchissant, d'une lampe et d'un sac à dos. Nombre d'entre vous se rendront au collège à pied, à vélo ou en bus. Nous voulons que ce trajet se passe le mieux possible, en toute sécurité. Le contenu de ce kit vous permet de voir et d'être vu, mais aussi de vous rappeler les bonnes pratiques pour circuler. Étant moi-même un pratiquant assidu de la marche et du vélo, je connais là nécessité de respecter scrupuleusement ces règles pour vous protéger. Je vous invite à les suivre avec la plus grande attention.

Bonne rentrée à tous !

Alain Chasle

Président du Département
des Côtes d'Armor



Se déplacer en toute sécurité

La route est un espace de circulation et un lieu de vie où différents usagers se côtoient quotidiennement. Automobiliste, cycliste, piéton, chacun doit s'adapter aux autres.

La sécurité des déplacements nécessite que chacun se respecte mutuellement.

Piétons, vous avez des droits et des devoirs.

Pour assurer votre sécurité à pied, il est primordial de voir et surtout d'être vu par les autres usagers de la route

- Circulez sur les trottoirs et sur les accotements s'ils sont praticables.
- N'empruntez pas les pistes cyclables.
- Vous êtes prioritaire dans les zones de rencontre et les aires piétonnes mais restez vigilant.
- Si un passage piéton est situé à moins de 50 mètres, vous devez l'emprunter pour traverser.
- Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage piéton, empruntez la chaussée dans le prolongement du trottoir et ne traversez pas en diagonale. Il en est de même hors des intersections.
- Pour traverser, assurez-vous que les feux de signalisation, la visibilité et la distance des véhicules le permettent. Soyez prudent: traverser n'est jamais sans risque.
- À la descente du bus, soyez prudent, regardez bien autour de vous pour veiller à être bien visible des autres usagers.
- Si vous utilisez des rollers ou une trottinette, vous devez circuler sur les trottoirs et respecter les piétons.

Cyclistes, le Code de la route vous concerne aussi.

À vélo, il est tout aussi important de voir que d'être vu par les autres usagers :

- Respectez le Code de la route, notamment les feux de signalisation, les stops et les priorités.
- Circulez sur le côté droit de la chaussée et utilisez, quand il y en a, les bandes, pistes et doubles-sens cyclables dans les sens de circulation autorisés. Ne circulez pas sur les trottoirs.
- Signalez vos changements de direction.
- À une intersection, placez-vous un peu en avant des véhicules pour être visible. Lorsqu'ils existent, utilisez les zones avancées pour cyclistes, qui vous sont réservées, devant les feux de signalisation. Ne restez pas en dehors du champ de vision des conducteurs.
- Maintenez une distance de sécurité de plusieurs mètres avec les véhicules qui vous précèdent.
- De nuit comme de jour, l'éclairage est obligatoire en cas de visibilité insuffisante. Privilégiez de préférence des vêtements de couleur claire et portez un gilet rétro-réfléchissant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.
- Roulez au pas dans les aires piétonnes sans gêner les piétons et ne dépassez pas les 20km/h dans les zones de rencontre.